



Le 17 juillet 2020

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2020-003 (03.01.61.02) portant sur le suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux - Planification budgétaire

Information concernant la page 203-00 du budget détaillé (formulaire RR-446)

Veillez prendre note qu'il y a une erreur de report à la page mentionnée à la ligne 01 colonne 1 et colonne 3 *Salaires*. En effet, étant donné le report de la page 201-03, qui contient salaires et heures supplémentaires, il y a présentation des données en double.

Il est donc demandé aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux de :

- Pour la colonne 1, soit les heures réelles, étant donné que la cellule des salaires est en report fermé, de ne rien inscrire à la ligne 02 colonne 1 - *Temps supplémentaire* pour éviter la présentation en double des heures supplémentaires.
- Pour la colonne 3, soit les heures prévisionnelles, étant donné que la cellule des salaires est en report fermé, de ne rien inscrire à la ligne 02 colonne 3 - *Temps supplémentaire* pour éviter la présentation en double des heures supplémentaires.

Pour toute question ou toute information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction du suivi financier - réseau au 418 266-2284.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Guylaine Lajoie, CPA auditrice, CA